

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 138-258-1918 portant renouvellement du sursis d'appel accordé à M. Delin (Georges) du service auxiliaire.

n° 138-258-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 avril 1918

Numéro JO
n° 258 du 30/04/1918

Date du numéro
30 avril 1918

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les câblogrammes ministériels N° 67 du 14 août 1914, N° 11 du 30 septembre 1914 N° 123 du 24 octobre 1914

Vu la lettre N° 200 adressée le 3 août 1915 à M. le Ministre des colonies

Vu le câblogramme du 24 juillet 1915 et la circulaire 4206 du 9 octobre 1915

Vu le câblogramme ministériel N° 265 du 22 décembre 1916 prescrivant les mesures nécessaires en vue d'apporter à la défense nationale la contribution maxima

Vu le câblogramme ministériel No 78 du 3 mars 1917 modifiant les prescriptions du câblogramme N° 265

Vu l'arrêté local N° 39 du 30 janvier 1918 portant renouvellement du sursis d'appel précédemment accordé à Delin (Georges)

Vu l'avis exprimé par le Capitaine commandant les troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. Est renouvelé pour une période de trois mois du 1^{er} mai au 31 juillet 1918 inclus, le sursis d'appel précédemment accordé à DELIN (Georges, Armand, François, classe 1906 du service auxiliaire, évacué du front après blessure, pour être employé à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien où il était en service avant son départ aux armées. Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.